



légende

- délimitation du Secteur Sauvigné
- limite des parcelles
- zones protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- zones classées par le règlement sur les Monuments Historiques
- zones à caractère d'intérêt architectural, dont la démolition, l'altération ou la modification ou l'abandon sont interdits
- zones à caractère d'intérêt architectural ou historique, dont la démolition ou l'altération est interdite
- zones protégées, pouvant être conservées, aménagées, ou restaurées
- zones à caractère d'intérêt architectural dont la démolition ou la modification peuvent être autorisées à l'exception d'éléments d'architecture patrimoniale ou primaires
- zones de construction imposées
- zones dont la démolition et l'emprise de reconstruction peuvent être imposées
- ○ ○ prescriptions particulières: Mobilisation, Equipement, Sanitation
- ○ ○ règles particulières applicables au règlement
- zones nouvelles
- zones soumises à prescriptions particulières
- zones à caractère d'intérêt architectural ou historique
- zones soumises à prescriptions particulières
- zones à caractère d'intérêt architectural
- zones soumises à prescriptions particulières
- zones soumises à prescriptions particulières
- zones soumises à prescriptions particulières

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Durieux

Durieux

Bureau des Secteurs Sauvignés

PIÈCE N°3 - PLAN POLYCHROME

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

MENTON
SECTEUR SAUVIGNÉ
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
P.S.M.V.

Bureau: Vieux **Service: 01**

Atelier de Projets Urbains et d'Urbanisme
ÉLÉAZAR BLANCHI - DR. ARCH. DCCAS
ARCHITECTE D'URBANISME DCCAS
ARCHITECTE DU PATRIMOINE CHROMA
14 RUE HENRI LAFITTE - 06100 NICE
TÉLÉPHONE 04 93 48 48 48
E-MAIL: dca@atp.menton.fr

Approbé et autorisé par
SOUS-PRÉFET DE FRANCE
MENTON